



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

Publié sur www.chateaubourg le 27/03/2025

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 21/03/2025

N° 89 - 2025

Autorisation d'implanter une benne et d'emprunter le domaine public
2 allée des Violettes

Le Maire de CHÂTEAUBOURG :

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route annexé à l'Ordonnance n° 58.1216 et au Décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment son livre (8ème partie du 15 juillet 1974) ;

VU la demande en date du 19 mars 2025, par laquelle l'entreprise RENOVAUX, demeurant à CHATEAUBOURG, demande l'autorisation d'intervenir sur le domaine public pour le drainage et la réfection de la terrasse de la propriété de Monsieur et Madame LECLERC, 2 allée des violettes.

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre les mesures pour assurer la sécurité des usagers et des entreprises intervenantes.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : drainage et réfection de la terrasse. Une benne sera disposée sur la partie enherbée dans l'angle de l'avenue des Platanes et la rue des Ormes. Une minipelle sera amenée à faire des allés retours entre l'habitation et la benne.

ARTICLE 2 : Les travaux seront réalisés à partir du 25 mars pour une période de 15 jours. Le stationnement et la circulation seront interdits au droit des travaux. Les travaux ne devront pas entraver la visibilité des automobilistes sur l'avenue des Platanes.

ARTICLE 3 : Le demandeur s'engage à libérer et remettre en son état d'origine le domaine public. Un état des lieux sera réalisé avant et après les travaux.

ARTICLE 4 : Tout stationnement illicite sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Châteaubourg, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteaubourg, le 21/03/2025
Pour Le Maire, l'adjointe aux Services Techniques
Aude DE LA VERGNE

